

Message du président

Au cours des derniers mois, les membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) ont été confrontés à une augmentation exceptionnelle de la demande à l'échelle nationale. Pour mieux s'adapter à cette réalité, qui pourrait se prolonger, des discussions ont eu lieu et des mesures ont été adoptées.

Depuis 2022, rappelons que l'office national a relevé la marge de surproduction annuelle au-delà du seuil habituel de 2 %, comme prévu dans l'entente sur les dommages-intérêts. Cette décision visait à compenser la baisse de production attribuable, entre autres, à la grippe aviaire et aux difficultés d'approvisionnement en œufs et en poussins en provenance des États-Unis.

Par ailleurs, les couvoirs canadiens doivent respecter certaines obligations d'importation envers les États-Unis, soit environ 20 % de la demande du marché canadien. Cela peut s'avérer complexe en raison des fluctuations de l'offre et des prix, ces derniers étant actuellement plus élevés chez nos voisins du sud qu'au Canada.

Dans un contexte de marché en évolution constante, la marge de surproduction initiale de 2 % ne suffit plus à assurer la stabilité du secteur du poulet à chair au Canada. Afin d'en améliorer la prévisibilité, les POIC et la Fédération canadienne des couvoirs ont convenu, en juillet dernier, de porter la marge à 10 % pour la période de 2025 à 2030. Ces pourcentages seront toutefois réévalués selon le calendrier suivant :

- La marge prévue pour 2028 sera révisée en mars 2026;
- Celle de 2029 en mars 2027;
- Et celle de 2030 en mars 2028.

À la suite de ces réexamens, l'Office pourra ajuster la marge concernée par un vote à la majorité simple du conseil d'administration.

Je tiens à souligner la qualité de la collaboration dont ont fait preuve les acteurs du secteur. Face aux défis que nous avons à relever, cette volonté commune de trouver des solutions concertées illustre une solidarité remarquable.

Gyislain Loyer, président



Dans ce numéro

Situation des marchés Production et statistiques Lire l'article	Financement du PIFVO Mise à jour sur le programme Lire l'article	PCQOI-PSA - Formation Pour les gestionnaires et employés Lire l'article	Maladies à déclarer Rappel des maladies à déclarer aux POIQ Lire l'article
Grippe aviaire Rappel et dernières informations au Québec Lire l'article	Vaccins contre l'aMPV Informations sur l'importation d'urgence Lire l'article	Portes ouvertes de l'UPA Retour sur la participation des POIQ Lire l'article	

LE RENDEZ-VOUS AVICOLE DÉJÀ EN MARCHE **19 nov 2025** **Au cœur de votre champ d'action**

Inscrivez-vous d'ici le 31 octobre pour économiser! + Tarif préférentiel pour les éleveurs en tout temps

Centre de congrès de Saint-Hyacinthe

Situation des marchés

PRODUCTION D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

En date du 9 août 2025
Par rapport à la même période l'année précédente

PRODUCTION	146,7 M 2024	147,7 M 2025	+ 0,6 %	Importations	30,7 M 2024	30,6 M 2025	- 0,5 %
Mises en incubation	179,3 M 2024	179,8 M 2025	+ 0,3 %	Marge de surproduction	10 % Aucun souci de dépassement	10 % Ajustements pour maximiser les contingents	

Productivité			Allocations de production - poulet (Québec)		
	2024	2025	Période	Dates	Variation
Âge pondérée d'abattage (semaine)	62	62,5	A-198	21 septembre au 9 novembre 2025	+3,1 %
Taux d'éclosion	82,9 %	83,7 %	A-199	10 novembre 2025 au 10 janvier 2026	+6,4 %

Mise à jour sur le financement du PIFVO

Le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs (PIFVO) bénéficie d'une allocation annuelle croissante, répartie comme suit :

- 95 M\$ pour 2024-2025
- 105,76 M\$ pour 2025-2026

En juillet dernier, Agriculture et Agroalimentaire du Canada (AAC) avait reçu 270 demandes de producteurs d'œufs d'incubation. Parmi celles-ci, 258 projets ont été approuvés à travers le pays, pour une valeur totale de 57,4 M\$.

Rappel

Le PIFVO prévoit un financement pouvant atteindre 759 M\$ sur dix ans (de 2021-2022 à 2030-2031).

Ce programme vise à soutenir les producteurs de volailles et d'œufs assujettis à la gestion de l'offre afin de les aider à s'adapter aux impacts des récents accords commerciaux.

Les fonds sont attribués aux producteurs admissibles en fonction des quotas qu'ils détenaient au 1^{er} janvier 2021.

AAC a noté une diminution des demandes d'aide au cours des derniers mois. Le ministère envisage aussi de revoir son approche concernant les investissements liés à la production de poulettes, notamment les projets combinant plusieurs usages, comme la production d'œufs et d'autres activités non admissibles (par exemple, la production de sirop d'érable).

Nous vous invitons vivement à faire les démarches afin d'obtenir plus d'informations sur les possibilités de financement auxquelles vous pourriez avoir accès. Pour plus de détail, visitez le [site Internet](#) ou contactez [Benoit Michaud](#).

Formation à venir - PCQOI-PSA

Une séance de formation en ligne du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI) et du Programme de soins aux animaux (PSA), destinée aux nouveaux gestionnaires et aux employés, sera offerte :

- le jeudi 6 novembre 2025, de 13 h à 15 h 30

Veillez communiquer le nom et l'adresse courriel des personnes qui assisteront à la séance de formation, **avant le jeudi 23 octobre prochain**, à Maryse Jutras, auditrice principale, par téléphone au 450-679-0540, poste 8247, ou par courriel à l'adresse marysejutras@upa.gc.ca.

Maladies à déclarer

Selon le chapitre XII.3 du Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production, tout cas de maladie d'importance doit être signalé aux POIQ.Or, plusieurs cas touchant des oiseaux reproducteurs n'ont pas été déclarés depuis le début de l'année.

Les POIQ assurent un suivi rigoureux des maladies déclarables telles que :

- L'influenza aviaire,
- La mycoplasme à Mycoplasma gallisepticum (MG),
- La langouette infectieuse (LTI),
- Et la mycoplasme à Mycoplasma synoviae (MS).

Si l'un de ces diagnostics est confirmé dans votre troupeau, vous devez en aviser immédiatement les POIQ. Un membre de notre équipe vous accompagnera dans les démarches à suivre.

De plus, toute détection de Salmonella Enteritidis (S. Enteritidis) à la ferme ou au couvoir doit être rapidement déclarée à l'équipe d'audit et de dépistage, conformément au Protocole de dépistage disponible sur l'extranet.

Régimes d'indemnisation

Le RIPOIQ peut couvrir certaines dépenses liées à des cas positifs confirmés de S. Enteritidis ou MS.

Le RIMAQ couvre quant à lui la LTI, la MG, l'influenza aviaire, la pullorose et la typhose.

Conformément aux polices d'assurance, l'assuré doit :

- Aviser les POIQ dans les 24 heures,
- Et l'ARIOCC dans les 7 jours suivant la confirmation d'une maladie couverte.

Pourquoi déclarer?

La déclaration rapide des maladies permet à l'équipe POIQ d'adapter ses visites à la ferme, réduisant ainsi les risques de propagation de pathogènes. C'est une mesure essentielle pour protéger votre entreprise et l'ensemble de l'industrie.

Les POIQ doivent aviser les assureurs de tous les cas de maladies couvertes, même si aucune réclamation n'a été faite pour ceux-ci.

Grippe aviaire : 2^e cas au Québec

L'arrivée de l'automne, la présence d'oiseaux migrateurs et la déclaration d'un deuxième cas de grippe aviaire au Québec cette année augmentent le risque de contamination des exploitations avicoles.

La vigilance est donc primordiale dans l'application, par tous, des mesures de biosécurité de base, telles qu'énumérées ci-dessous.

INFLUENZA AVIAIRE
Rappel

- CHANGER de chaussures entrant dans le poulailler
- PORTER une combinaison ou un vêtement attaché au poulailler
- LAVÉ ET DÉINFECTÉ les équipements introduits au poulailler
- ÉVITER la proximité entre les oiseaux sauvages et votre troupeau
- ÉVITER l'accès au poulailler aux porcs non essorés
- APPLIQUÉ un programme de contrôle efficace de la vermine

Vaccin aMPV

Le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments a débuté la délivrance de permis pour l'importation d'urgence de vaccins vivants contre le métapneumovirus aviaire. Ce pathogène, considéré comme une maladie émergente, a entraîné des impacts importants sur l'industrie avicole canadienne. Nous vous invitons à en discuter avec votre médecin vétérinaire.

La démarche d'obtention du vaccin suivra la ligne directrice suivante : [LD-PRV-21-21 : Importation de produits biologiques vétérinaires non homologués fabriqués dans un pays étranger - inspection.canada.ca](#)

Toute question sur le processus peut être adressée au CCPBV par courriel : aha.nasobdrom.acia@inspection.gc.ca ou par téléphone en composant le 1-855-212-7695.

Retour sur les Portes ouvertes de l'UPA

Le 7 septembre dernier, les POIQ étaient présents à La petite ferme locale de L'Île-Perrot, dans le cadre des Portes ouvertes de l'UPA. Cette journée a représenté une excellente occasion de mettre en lumière notre savoir-faire et de sensibiliser le grand public à la réalité des œufs d'incubation.

Nos deux producteurs, Lise Tremblay et Gaétan Phaneuf, ont présenté avec passion leur métier parfois méconnu aux familles s'étant déplacées. Animés par leur enthousiasme, ils ont répondu aux nombreuses questions du public à l'aide de leur expertise.



Le kiosque des POIQ a suscité un vif intérêt grâce, entre autres, aux œufs placés à l'intérieur d'un incubateur qui ont éclos au fil de la journée. Également, la présence de poussins a attiré petits et grands.

Nous adressons nos sincères remerciements à Lise et Gaétan, ainsi qu'au Couvoir Boire qui nous a fourni les œufs fécondés et les poussins. Nous espérons poursuivre l'expérience dans les prochaines années, avec la participation active de nos membres.

Actualité de l'UPA

Communiqués <ul style="list-style-type: none"> • L'UPA félicite le nouveau ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • Élections municipales 2025 : une occasion privilégiée d'aborder l'Agriculture et la Forêt • Politique bioalimentaire 2025-2035 • Moins de 4 % des fermes québécoises ont bénéficié d'un soutien du Fonds d'électrification et de changements climatiques • Tarification carbone 	Trait d'Union <ul style="list-style-type: none"> • 19 septembre 2025 • 12 septembre 2025 • 5 septembre 2025 • 29 août 2025 • 22 août 2025
	Lettre aux productrices et producteurs <ul style="list-style-type: none"> • 16 septembre 2025



Régime de cotisation de l'UPA : participez à la consultation!

UPA L'Union des producteurs agricoles

Montréal	Centre-du-Québec	Lanaudière	Chaudière-Appalaches
--------------------------	----------------------------------	----------------------------	--------------------------------------

Dommages attribuables aux véhicules hors route

Obtenez une aide financière

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2025 pour déposer votre demande dans le cadre du [Programme de compensation et de prévention des ordres de justice aux terres agricoles attribuables aux véhicules hors route](#) (PCPP).

et dans les autres groupes

- [Rapport trimestriel sur les maladies avicoles du Réseau aviaire du MAPAQ – mars à mai 2025](#)

À lire

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
 - [La Politique bioalimentaire 2025-2035 est lancée!](#)
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)
 - [Genève en bref](#)
 - [juin 2025](#)
 - [juillet 2025](#)
 - [Vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) - Foire aux questions](#)
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
 - [Colloque Gestion 2025 : préparez votre entreprise agricole aux défis de demain](#)
- La Terre de chez nous (TCN)
 - [Si les médias cessaient d'exister, le public pourrait en être rénové](#)
- Institut de technologie agroalimentaire du Québec - Formations disponibles
 - [Composage de volailles | 14 novembre de 9 h à 16 h au Campus de Saint-Hyacinthe](#)
 - [Revêtement de protection des bâtiments avicoles | 17 novembre de 10 h à 12 h - en ligne ou en présence au Campus de Saint-Hyacinthe](#)
 - [Ventilation des bâtiments avicoles et porcs | 16-17 octobre de 9 h à 16 h - en présence au Campus de Saint-Hyacinthe](#)